RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

URPS
MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'URPS MK ARA a connu une année 2023 tumultueuse et pleine de rebondissements.
À la suite d'un conflit interne avec certains élus, de nouvelles élections ont eu lieu en septembre 2023, m'ayant élu au poste de président de l'URPS MK ARA.
L'équipe actuelle reste représentative de l'ensemble des professionnels de la région ARA.

La mission qui m'est confiée est de recréer du lien au sein e l'URPS MK afin de mener à bien tous les projets pour la profession, de faire rayonner les masseurs-kinésithérapeutes et la profession au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'URPS MK ARA joue également un rôle moteur dans l'Inter URPS AuRA.

Mathias LE GOAZIOU
Président URPS MK ARA

SOMMAIRE

01 Votre URPS en Auvergne-Rhône-Alpes - Page 1

02 Organisation de l'URPS MK ARA - Page 3

03 Point budgétaire - Page 10

04 Les partenaires de l'URPS MK ARA - Page 13

05 Les projets - Page 15

06 Glossaire des acronymes - Page 22

VOTRE URPS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

01

L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) des Masseurs-Kinésithérapeutes en Auvergne Rhône-Alpes est une organisation qui représente et défend les intérêts des masseurs-kinésithérapeutes dans la région. Son rôle principal est de promouvoir la qualité des soins et le développement professionnel des kinésithérapeutes.

Nos objectifs

- Représenter l'ensemble des kinésithérapeutes libéraux
- Favoriser la coordination entre les professionnels de santé
- Participer à l'organisation des soins sur le territoire
- Sensibiliser le grand public et les autres professionnels de santé sur le rôle essentiel des masseurs-kinésithérapeutes dans le parcours de soins.

Nos missions

- **Participation à l'organisation de l'offre de soins** :

L'URPS MK est membre titulaire de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA). En 2023, l'URPS MK a participé aux assemblées plénières de la CRSA les 24 janvier, 25 mai, 14 septembre et 20 décembre.

- **Aide à l'organisation de l'exercice professionnel :**

Depuis la loi de modernisation du système de santé datant du 26 janvier 2016, l'URPS MK a pour mission de développer et soutenir les projets de création de CPTS sur la région. Que ce soit en tant que relai d'information ou dans un rôle d'accompagnement des kinésithérapeutes désireux de porter un projet de CPTS, l'URPS MK a su s'inscrire en tant que référent pour la profession dans le champ des CPTS.

Des livrets ont été élaborés par le groupe de travail prévention et sont disponibles sur le site internet de l'URPS MK ou sur simple demande.

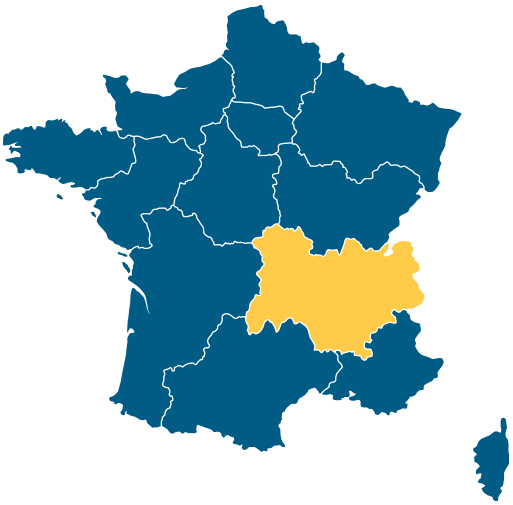

La Région Auvergne-Rhône-Alpes en chiffres

- 10 994 kinésithérapeutes libéraux
- 12 départements
- 5 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie

ORGANISATION DE L'URPS MK ARA

02

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le mardi 26 septembre 2023, Mathias Le Goaziou a été élu président de l'URPS MK succédant ainsi à Jérôme Alaphilippe, élu Vice-président de l'URPS MK ARA.
Stéphane Morales est nouvellement élu Trésorier adjoint au sein du bureau.

Composition du bureau de l'URPS

Mathias LE GOAZIOU
Président
Haute-Savoie
CPTS du Haut-Chablais
presidence@urps-mk-ara.org

Jérôme ALAPHILIPPE
Vice-président
Savoie
CPTS Tarentaise
alaphilippe@urps-mk-ara.org

Véronique MOREL-LAB
Vice-présidente
Rhône
CPTS Lyon 7
morel-lab@urps-mk-ara.org

Sophie SERRANO RIFFARD
Secrétaire générale
Loire
CPTS Loire Forez-Référent ECD 42
secretaire-general@urps-mk-ara.org

Gilles CHALOT
Trésorier
Allier
CPTS Nord Allier- Référent ECD 03
chalot@urps-mk-ara.org

Stéphane MORALES
Trésorier adjoint
Drôme
CPTS Grand Valence- Référent ECD 07
morales@urps-mk-ara.org

Bruno DUGAST
Secrétaire général adjoint
Rhône
CPTS Lyon 8 - Référent ECD 69
dugast@urps-mk-ara.org

Composition du Conseil d'Administration

Pascal BESNARD
Rhône
CPTS de l'Yzeron
besnard@urps-mk-ara.org

Anne-Françoise BITTERLIN
Cantal
Référent ECD 15
bitterlin@urps-mk-ara.org

Sandrine ENARD PANZUTTI
Isère

enard@urps-mk-ara.org

Sébastien GIBERT
Isère
CPTS de Vienne
gibert@urps-mk-ara.org

Patrick GUILLOT
Isère
CPTS Grésivaudan
Référent ECD 38
guillot@urps-mk-ara.org

Jordan HIBON
Savoie
CPTS Tarentaise

hibon@urps-mk-ara.org

Matthieu CAMBIER
Ain
CPTS Beaujolais-Dombes

cambier@urps-mk-ara.org

Stéphanie JOSSERAND
Haute-Savoie

josserand@urps-mk-ara.org

Sylvie JOUHATE
Puy-de-Dôme
Référent ECD 63

jouhate@urps-mk-ara.org

Baptiste LE NOIR DE CARLAN
Drôme
CPTS Plaines de santé

lenoirdecarlan@urps-mk-ara.org

Rebeca MARTIN OSUNA
Drôme
CPTS Plaines de santé
Référent ECD 26
martinosuna@urps-mk-ara.org

Paul MERCY
Savoie
CPTS Nord Dauphiné, portes de Savoie - Référent ECD 73
mercy@urps-mk-ara.org

Jéromine PASO
Rhône

paso@urps-mk-ara.org

David PICQ
Isère

picq@urps-mk-ara.org

Maud PRUNIER
Haute-Savoie
Référent ECD 74
prunier@urps-mk-ara.org

Philippe THEURIAU
Ain
Référent ECD 01
theuriau@urps-mk-ara.org

David VAN OUTRYVE
Savoie
CPTS Chambéry Agglo'
vanoutryve@urps-mk-ara.org

Fonctionnement type

L'URPS MK réunit ses élus au cours de 2 Assemblées générales annuelles en mai et en novembre, afin de statuer sur les comptes, de faire le point sur les projets réalisés et en cours et de procéder aux votes des actions et du budget pour l'année suivante.

Le bureau se réunit en moyenne une fois par mois afin de suivre l'avancée des projets et d'assurer le bon fonctionnement de l'URPS.

Le référent de chaque groupe de travail réunit ses membres tout au long de l'année pour travailler sur les projets en cours et présenter de nouveaux axes de travail au bureau et à l'ensemble des élus de l'assemblée générale.

8 groupes de travail

Les 24 élus travaillent ensemble sur des thématiques précises en fonction des sensibilités et spécificités de chacun.

Les groupes de travail thématiques sont composés de plusieurs élus et fonctionnent avec : un référent et un facilitateur membre du bureau afin d'aiguiller et d'assurer le lien entre les groupes de travail et le bureau.

- Démographie
- Attractivité des zones déficitaires
- Dermatologie
- CPTS/Base de données
- Gérontologie
- Obésité
- Accès direct / Protocoles de coopération
- Sport santé

DÉMOGRAPHIE

Membres : Patrick GUILLOT (référent), Philippe THEURIAU, Jordan HIBON, David VAN OUTRYVE
Facilitateur: Mathias LE GOAZIOU

Le groupe de travail démographie a renseigné de nombreux kinésithérapeutes (par webinaire, mail ou réponse téléphonique) quant à leurs inquiétudes sur les possibilités de modulation de leur commune de résidence professionnelle suite au prochain zonage issu de la signature de l'avenant 7 à la convention nationale de Masseurs-kinésithérapeutes.
Le GT a également réalisé une étude démographique.

ATTRACTIVITÉ DES ZONES DÉFICITAIRES

Membres : Sébastien GIBERT, Stéphane MORALES
Facilitateur : Gilles CHALOT

Le GT est en cours de réflexion pour amener des propositions concrètes à ces territoires déficitaires en MK. La création des équipes mobiles est un point d'ancrage à cette attractivité.

DERMATOLOGIE

Membres : Baptiste LE NOIR DE CARLAN (référent), Paul MERCY, Sébastien GIBERT
Facilitateur : Jérôme ALAPHILIPPE

Les kinésithérapeutes, en voyant régulièrement leurs patients partiellement dénudés, possèdent un atout indéniable dans les détections des cancers de la peau. Avec une pénurie croissante de dermatologues, l'implication des médecins généralistes et des professionnels de santé non médicaux devient de plus en plus essentielle pour le dépistage du cancer de la peau.
Le GT dermatologie s'est donc fixé plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les kinés et leurs patients aux facteurs de risques des cancers cutanées, par des supports papiers.
- Sensibiliser les kinés à la suspicion des cancers cutanés, à l'utilisation de dermatoscopes et de la téléexpertise, mise en place avec l'avenant 7.
- Évaluer par une étude scientifique la pertinence de la participation des kinésithérapeutes dans la détection des cancers cutanés.

Ces actions sont menées avec Pr THOMAS, dermatologue à l'hôpital Lyon Sud, et Dr ANRIOT, médecin à l'hôpital Léon Berard.

GÉRONTOLOGIE

Membres : Sébastien GIBERT (référent), Stéphane MORALES
Facilitateur: Véronique MOREL-LAB

Le groupe gérontologie de l'URPS MK AURA a pour objectifs de promouvoir la compétence du MK et de présenter les actions de santé publique dans le domaine de la gérontologie. Souvent soignant dans la gestion des conséquences du vieillissement, le MK devient maintenant acteur de prévention de la perte d'autonomie et du bien-vieillir ! Pour 2024-2025, le groupe vous proposera une vision large des problématiques du sénior à travers des articles via la newsletter, des vidéos, des vrais-faux pédagogiques et des informations autour de la prévention et des nouvelles prises en charges coordonnées avec d'autres PS ou acteurs de santé (ICOPE, APA...). Il est temps de devenir un véritable acteur de la prise en charge globale du sénior !

OBÉSITÉ

Membres : Bruno DUGAST (référent), Stéphane MORALES, Sandrine ENARD

Le surpoids et l'obésité sont de véritable enjeu de santé publique. Créé en 2020, le GT URPS Surpoids Obésité a participé activement aux travaux de lecture des recommandations HAS : Guide du parcours de soins : surpoids et obésité de l'enfant et de l'adolescent le 17/04/23 (mettre le lien) + Guide du parcours de soins : surpoids et obésité de l'adulte le 28/02/24 (mettre le lien).
Le GT travaille également à l'amélioration du parcours de soins des personnes en situation d'obésité et à sa prise en charge par les kinésithérapeutes

CPTS/BASE DE DONNÉES

Membres : Matthieu CAMBIER (référent), Rebeca MARTIN OSUNA, Véronique MOREL-LAB, Patrick GUILLOT
Facilitateur : Sophie SERRANO RIFFARD

En 2023, le groupe de travail a essentiellement poursuivi la mise à jour de la base de données "contact CPTS", ciblé et pris contact avec les kinésithérapeutes qui participent, listé les projets où des kinésithérapeutes participent et travaillé sur les retours des mails (projets, attentes...)

ACCÈS DIRECT/ PROTOCOLES DE COOPÉRATION

Membres : Matthieu CAMBIER (référent), Jordan HIBON, David VAN-OUTRYVE,
Facilitateur : Sophie SERRANO RIFFARD

Groupe de Travail permettant une mise à jour des informations et une mise en avant des moyens à notre disposition pour que la profession se saisisse de ces opportunités : le GT est actuellement dans la réflexion pour établir sa stratégie et ses objectifs pour travailler efficacement et proposer des actions concrètes et pertinentes.

SPORT SANTÉ

Membres : Mathias LE GOAZIOU

L'URPS MK ARA, en collaboration avec l'URPS ML, l'ordre régional des masseurs-kinésithérapeutes et l'ordre régionall des médecins ont repris le travail sur un sujet transversal: le sport santé.
L'objectif de ce groupe de travail est de proposer un processus permettant un parcours de soins sécurisé pour les patients porteurs de pathologies complexes voulant reprendre une activité physique adaptée.
Les intentions de ce groupe de travail:

- proposer un bilan médecin/kiné unique
- proposer un parcours de soins idéal autour d'un triptyque médecin/kiné/APA

L'équipe salariée

PÔLE GESTION ET ADMINISTRATION

Ornella D'agostino évolue au poste d'assistante de direction.

Ses missions :

- Accompagner les élus,
- Faire le lien entre les différentes institutions
- Gestion administrative et comptable
- Soutien dans la gestion de projets

@ dagostino@urps-mk-ara.org

PÔLE COMMUNICATION

Axelle Frier évolue quant à elle au poste de chargée de communication. Ses missions :

- Gestion des réseaux sociaux de l'URPS MK
- Création de visuels pour les projets
- Gestion des supports de communication de l'URPS MK

@ communication@urps-mk-ara.org

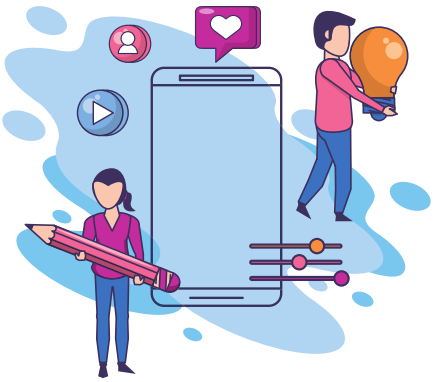

POINT BUDGÉTAIRE

03

Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé - CURPS

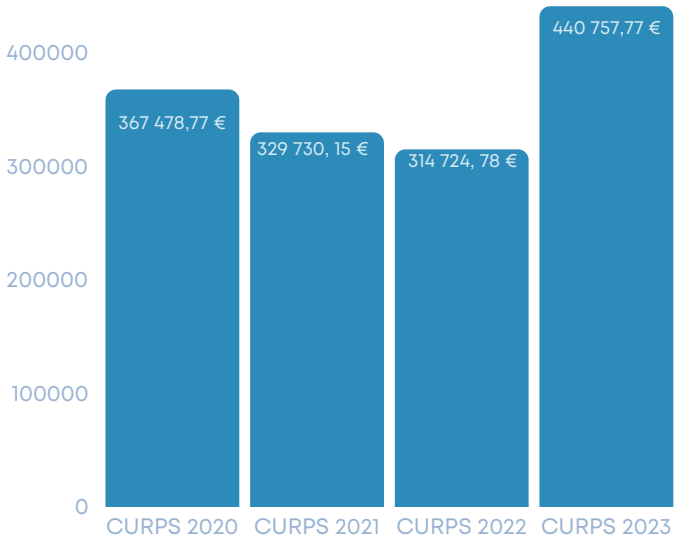

La dotation ACOSS perçue chaque année par l'URPS constitue son seul apport financier.

Répartition des charges relatives aux projets et fonctionnement de l'URPS MK ARA

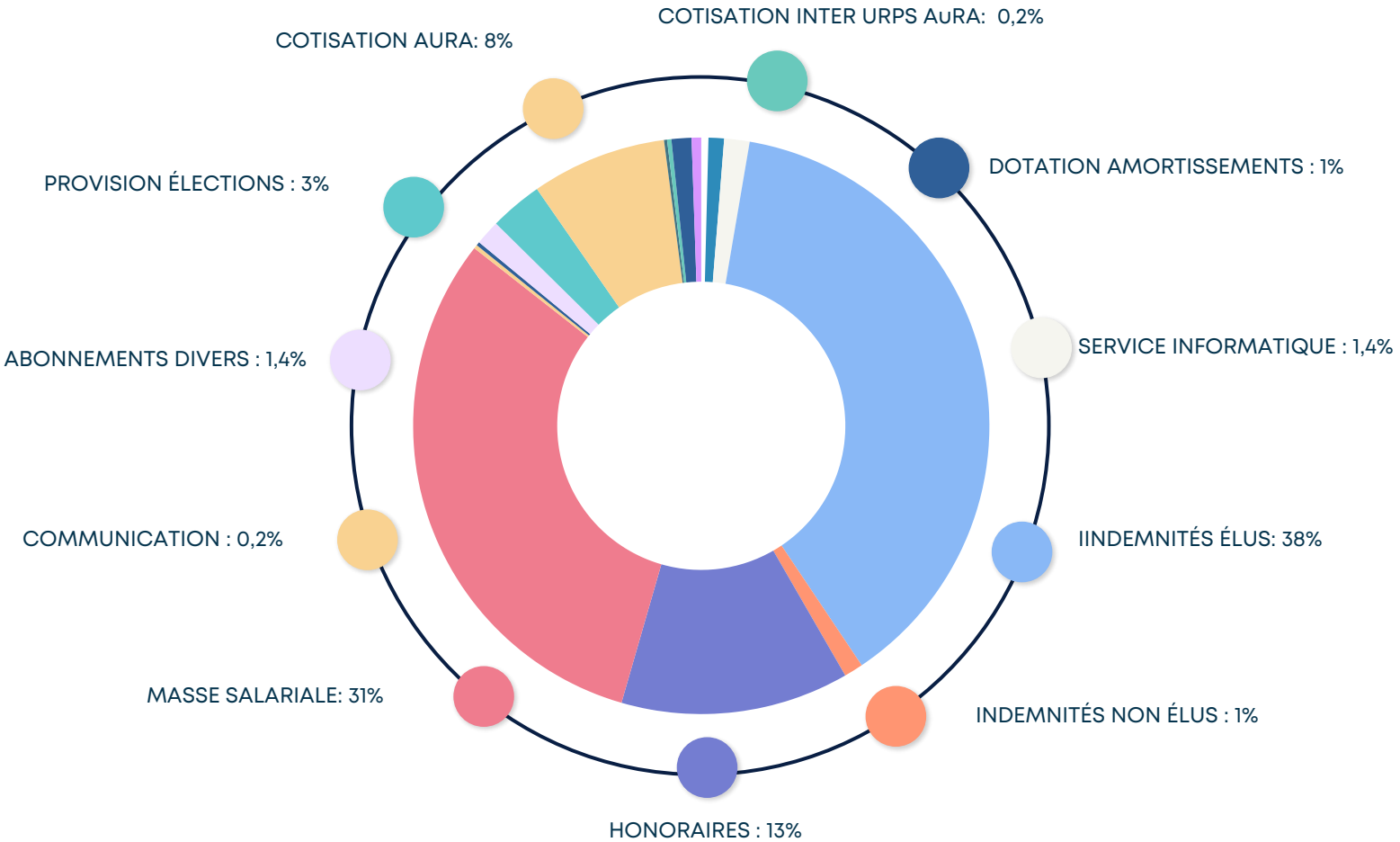

Budget prévisionnel 2024

	2024	2023
FOURNITURE ENTRET ET PETIT EQUIPEMENT	350,00 €	414,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00 €	745,00 €
LICENCES VEGA	4 000,00 €	1 941,50 €
STANDARD TÉLÉPHONIQUE EM	1 100,00 €	861,00 €
LOCATION SALLE MRPSL	3 000,00 €	2 528,00 €
MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 500,00 €	4 129,00 €
ASSURANCES	700,00 €	656,00 €
INDEMNITÉS ÉLUS	130 000,00 €	81 420,00 €
REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ÉLUS	45 000,00 €	28 632,00 €
INDEMNITÉS NON ÉLUS	2 500,00 €	3 106,00 €
HONORAIRES AXENS	4 000,00 €	3 236,00 €
HONORAIRES ACORA	5 500,00 €	5 389,00 €
HONORAIRE SOCIAL	3 000,00 €	6 199,00 €
FRAIS D'AVOCATS	0,00 €	22 320,00 €
SALAIRES	70 000,00 €	68 101,00 €
CHARGES SOCIALES	21 000,00 €	20 651,00 €
FORMATION CONTINUE	3 000,00 €	1 526,00 €
COMMUNICATION	1 500,00 €	624,00 €
SALON REEDUCA	0,00 €	1 988,00 €
RENCONTRES INTER URPS MK	2 000,00 €	0,00 €
RECEPTION	700,00 €	593,00 €
ABONNEMENTS DIVERS	4 000,00 €	4 047,00 €
PROVISION ÉLECTIONS	8 600,00 €	8 600,00 €
COTISATION AURA	17 500,00 €	22 038,00 €
COTISATION INTER URPS AuRA	500,00 €	500,00 €
SUBVENTIONS OCTROYÉES	700,00 €	700,00 €
FRAIS BANCAIRES	400,00 €	390,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 000,00 €	3 243,00 €
IS	2 000,00 €	1 560,00 €
ÉTUDES	10 000,00 €	0,00 €
DIVERS	450,00 €	416,00 €
TOTAL	**347 500,00 €**	**296 553,50 €**

Commission de contrôle des comptes

Membres : Patrick GUILLOT, Pascal BESNARD, Jordan HIBON

La commission de contrôle des comptes composée de trois membres de l'Assemblée issus chacun d'une organisation professionnelle représentative n'ayant pas la qualité de membre du bureau, a été constituée par voix électorale à bulletin secret. La commission procède à tout moment aux contrôles et investigations comptables et financières. Elle présente à l'assemblée, lors de la séance annuelle consacrée à l'approbation des comptes, un rapport concernant la gestion de l'union et les comptes de l'exercice et comportant un état détaillé des recettes et de leur origine. Ce contrôle interne peut-être défini par l'ensemble des politiques et procédures mis en œuvre en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace des activités de l'URPS. Il s'agit de décrire des procédures types et ensuite de vérifier qu'elles sont bien appliquées, notamment pour éviter des dérives ou d'éventuels détournements.

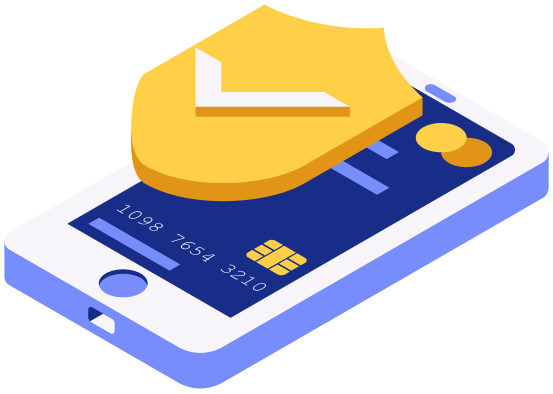

LES PARTENAIRES DE L'URPS MK ARA

04

Dans le cadre de ses missions et des projets développés au cours de ces dernières années, l'URPS MK compte aujourd'hui plusieurs partenaires lui permettant d'atteindre divers objectifs, à savoir :

- Promouvoir la kinésithérapie et son domaine de compétences
- Impliquer les kinésithérapeutes dans la politique de santé de leurs territoires
- Construire des projets en apportant toute l'expertise du kinésithérapeute

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes	• Participations aux différentes réunions : CRSA, ECD, CTR PAPS, CTS, CPR CPTS • Partenaire du Moi(s) sans tabac avec l'association AURA dont font partie 7 des 10 URPS de la région • Participation au Comité de Pilotage ainsi qu'aux groupes de repérage du Plan Régional Antichute • Partenaire des Équipes Mobiles
AURA	• Action Moi(s) sans tabac • Soirée d'information messagerie sécurisée de santé avec le GCS SARA
INTER URPS Auvergne-Rhône-Alpes	Association des 10 URPS Auvergne-Rhône-Alpes ayant pour objectif de soutenir les professionnels de santé dans la création et/ou l'intégration des CPTS. L'URPS MK assure la Présidence de l'Inter URPS AuRA jusqu'en mai 2024. L'URPS des Médecins assure la fonction de Trésorier pour la durée du mandat des URPS.
Cheops Conseil National Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés – Le réseau CAP EMPLOI	Porteur de projet « Maintien en emploi » en partenariat avec l'URPS MK.
Sécurité sociale – L'Assurance Maladie	La CPAM a contribué à la soirée sur l'accès direct et protocoles de coopération avec les CPTS le 05/12/2023.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes	La Région Auvergne-Rhône-Alpes est partenaire de l'URPS MK dans le déploiement du dispositif d'Équipes Mobiles déjà en place sur Montluçon dans 8 autres départements en souffrance. Plusieurs départements sont en cours de déploiement actif et disposeront d'une Équipe Mobile courant 2024 : Le Donjon (Allier), St Vallier (Drôme), Roanne (Loire).
GCS SARA la santé connectée	• L'URPS MK fait partie du Conseil d'Administration du GCS SARA
ifmk	Accompagnement des étudiants dans la réalisation de projets de santé publique Présentation des URPS et du paysage de santé publique
Réppop LyRRA Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie Lyon - Rhône - Roannais - Ain	Travail sur la place du kinésithérapeute dans les parcours de soins « obésité pédiatrique »
ALLIER BOURBONNAIS Le Département	Partenaire depuis 2019 et le lancement de l'Équipe Mobile de Montluçon, le département de l'Allier constitue un partenaire de qualité de l'URPS MK ARA et soutient à nouveau le déploiement d'une nouvelle Équipe Mobile dans l'Allier en allouant une nouvelle enveloppe financière permettant le fonctionnement technique de cette Équipe Mobile.

URPS MK FRANCE

Chaque année, les URPS MK de France profitent du salon Rééduca qui se tient à Paris au mois d'octobre pour se retrouver et organiser une réunion conjointe de travail.

À tour de rôle, chaque URPS MK de France continue de perpétuer chaque année le congrès national des URPS MK qui avait été initié par l'URPS MK ARA en 2018. C'est alors l'occasion d'échanger pendant 2 jours sur les projets phares de chaque URPS et d'en déployer certains sur les autres régions.
La prochaine réunion de l'Inter URPS MK se tiendra à ARRAS, les 22 et 23 mars 2024.

LES PROJETS

05

Poursuite des projets initiés

DÉPLOIEMENT D'ÉQUIPES MOBILES SUR DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉS

L'un des enjeux majeurs de santé publique est l'accès aux soins de premier recours afin que la population puisse être prise en charge dans les meilleurs délais, avec une structuration et coordination suffisantes pour la mise en place des parcours de soins sans ruptures.
Le développement des soins de premiers recours et le renforcement du lien ville-hôpital sont inscrits dans la Loi de Modernisation de notre Système de Santé.
Cependant, malgré la volonté des acteurs de santé publique de renforcer l'accès aux soins de premiers recours, la démographie médicale de certaines professions de santé reste un frein majeur.

Forte d'une première expérience sur le territoire de Montluçon initiée en 2019, le projet de déploiement du dispositif Équipe Mobile a été voté en 2022 et son déploiement s'est initié en 2023 avec plusieurs partenaires de qualité pour soutenir financièrement et logistiquement l'URPS MK dans ce déploiement. Courant 2023, le dispositif s'est amorcé sur les territoires de Saint-Vallier (Drôme) et Le Donjon (Allier). D'autres territoires qui avaient été ciblés par la commission Démographie de l'URPS MK sont également en cours d'étude (Roanne et le Pays de Gex).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Entr'Allier Besbre et Loire Communauté de communes — Allier Bourbonnais Le Département — Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher — Porte de DromArdèche

CHEOPS

Le kinésithérapeute a un rôle pour repérer et orienter un patient qui est en difficulté pour son maintien en emploi. Les difficultés liées au travail sont de plusieurs ordres: situation de handicap, dégradation de l'état de santé ou modification de l'environnement de travail.
Par notre bilan où nous pouvons intégrer des questions permettant de faire le lien entre le travail et l'état de santé du patient nous « interrogeons le travail ».

Nous allons identifier des problématiques qui sont de notre ressort., mais que faisons nous de ce qui ne l'est pas ?
C'est là que CHEOPS, une branche de CAP EMPLOI, prend le relais. La méconnaissance de CHEOPS est une perte de chance pour nos patients, à nous de les aider.
En partenariat avec CHEOPS, l'URPS MK ARA a réalisé un MOOC et un livret pour comprendre ce maintien en emploi. Ces supports seront présentés lors des différents évènements organisés par l'URPS MK.

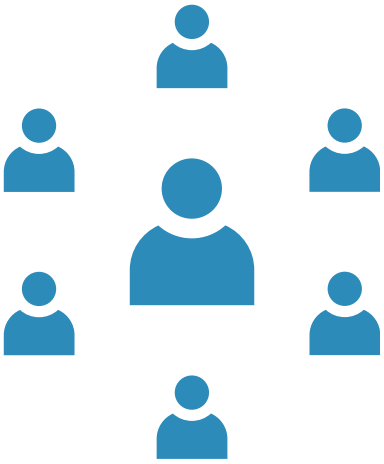

DÉMOGRAPHIE

Après avoir réalisé un état des lieux, tout en se référant à une autre définition du bassin de vie , où s'applique le zonage, la commission « démographie » a permis de mettre en évidence que les zones considérées comme trop pourvues (surdotées) présentaient des listes d'attente conséquentes et des durées non moins importantes quant à la possibilité d'accès aux soins pour les patients. L'étape suivante a consisté à démontrer qu'il manquait en fait de professionnels un peu partout (cf. analyses de bassins de vie), avec des zones où le défaut est encore plus marqué, et surtout que la problématique provenait certainement du manque de définition des besoins en santé pour la kinésithérapie.

Après l'avoir démontré en se référant à une enquête menée auprès des professionnels de la région (cf. rapport accès aux soins et zonage), nous en sommes à compléter cette démonstration en se référant aux patients, ainsi qu'en mettant en avant que la méthodologie utilisée est faillible quant à la réalité du lieu de soin de l'ensemble des patients. La phase suivante devrait s'intéresser à la définition des besoins, partant du principe qu'il est préférable de faire coller l'offre aux besoins, plutôt que de réduire l'offre, ce qui aboutit à une aggravation de l'accès aux soins, couplé à une diminution de l'offre de soins conventionnés, et ce pour diverses raisons. Cette connaissance du terrain régional aura aussi permis à la commission d'éclairer l'URPS MK ARA et l'ARS quant à la possibilité de développer le principe d'équipes mobiles de kinésithérapeutes pour répondre à des besoins importants dans des zones alors évaluées comme présentant les plus grandes difficultés pour l'accès aux soins. D'autres thématiques ont pu être abordées par la commission, comme l'identification de freins autres que le niveau de la rémunération des actes réalisés au domicile des patients (cf. étude statistique sur les freins de la pratique à domicile), permettant ensuite d'alerter les différentes métropoles de la région, mais aussi l'analyse plus longue des données à partir du constat selon lequel 31% des professionnels cessaient leur activité de kinésithérapie avant l'âge de 30 ans, ce qui reste très surprenant.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA VILLE DE LYON (CLS)

Le Contrat Local de Santé (CLS) est le résultat d'un travail entre les différents acteurs, depuis la prévention jusqu'au soin et aux bénéficiaires de la santé, pour s'accorder sur des orientations et des actions. C'est un engagement qui renforce et structure les partenariats, qui hiérarchise ce qui est prioritaire et ce qui l'est moins, qui prend en compte les attentes des bénéficiaires et qui propose une conception partagée de la santé. Cette dernière correspond à la définition de l'OMS et s'adosse à une vision « one health », où la santé humaine fait système avec le milieu.

L'URPS MK a signé le contrat local de santé de la ville de Lyon le 10 janvier 2023 qui sera valable de 2022 à 2027.

Le Contrat Local de Santé est articulé autour de 5 axes :

AXE TRANSVERSAL
Appréhender la Santé dans son acception globale, en lien avec la démarche One Health de l'OMS pour chacune des actions du CLS

AXE 1
Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous

AXE 2
Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé

AXE 3
Favoriser un accès à la santé et aux droits pour toutes et tous

AXE 4
Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé.

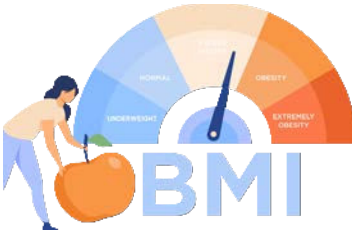

GROUPE DE TRAVAIL OBÉSITÉ

L'obésité est une maladie chronique complexe reconnue par l'OMS depuis 1998 ayant une incidence sur la santé globale.
Les causes du surpoids (IMC de 25% à 30%) et de l'obésité (IMC sup 30%) sont multiples avec des facteurs liés à l'environnement tels que le manque d'activité physique ou une mauvaise alimentation, psychologiques, sociaux, ou encore d'origines génétiques.

Ces dernières années, la prévalence du surpoids a augmenté en passant à 49 % (54 % chez les hommes et 44 % chez les femmes) et l'obésité, identique chez les hommes et les femmes, était de 17%. Elle augmente également avec l'âge étant deux fois plus élevée chez les séniors que chez les actifs.
La prévention est donc essentielle tout au long de sa vie pour prévenir un surpoids et l'évolution vers une obésité, éviter une aggravation de l'obésité et l'apparition de complications.
Seule une évaluation multidimensionnelle et souvent pluriprofessionnelle permet de comprendre la situation et de personnaliser les soins et l'accompagnement, d'améliorer la qualité de vie. Ainsi, le kinésithérapeute a une place bien spécifique dans le suivi et l'accompagnement des personnes en situations de surpoids et d'obésité.

Consciente de la nécessité de mettre à jour les recommandations des pratiques kinés et d'en préciser les apports, l'URPS MK ARA a mis en place un groupe de travail (GT) d'experts pour participer aux travaux de lectures HAS du GUIDE DU PARCOURS DE SOINS : SURPOIDS ET D'OBÉSITÉ DE L'ADULTE.
Ce GT composé d'Hervé Fundenberger, André Stagnara, Mathias Le Goaziou et Bruno Dugast avait auparavant travaillé sur un autre groupe de lecture HAS du GUIDE DU PARCOURS DE SOINS : SURPOIDS ET D'OBÉSITÉ de L'ENFANT ET ADOLESCENT en mettant notamment en avant les bénéfices de la rééducation maxillofaciale dans les troubles du sommeil de l'enfant.
Pour l'adulte, le GT a participé à l'établissement d'une fiche de kinésithérapie dans le guide de recommandations HAS de 4 pages : « RÔLE DU KINÉSITHÉRAPEUTE » précisant les conditions d'intervention du kinésithérapeute dans l'évaluation, l'accompagnement et le suivi rééducatif non seulement pour des patients en situation d'obésité mais également de simples surpoids.
Concernant les modalités, on retiendra l'intérêt pour le patient de la mise en œuvre de l'activité physique adaptée APA avec le kinésithérapeute et la prescription de renouvellement d'APA qui pourra être effectuée par le kinésithérapeute.

La publication HAS du GUIDE DU PARCOURS DE SOINS : SURPOIDS ET D'OBESITE ADULTE est parue le 2 février 2023 : Haute Autorité de Santé - Guide du parcours de soins : surpoids et obésité de l'adulte (has-sante.fr)

SANTÉ DE LA FEMME

L'URPS MK a fait le choix de communiquer sur certaines spécificités de la santé de la femme. Ce sont différentes communications qui sont parues sur les réseaux sociaux pour traiter de différents sujets :

- Février 2023 : Femmes enceintes et kinésithérapie
- Avril 2023 : Endométriose, quel rôle pour le kinésithérapeute ? Et Ménopause
- Octobre 2023 : diverses informations sur le cancer du sein pendant Octobre Rose

PLAN RÉGIONAL ANTICHUTE - ARS

Le plan national antichute personnes âgées (PA), décliné en régional depuis 2022, se poursuit.

Après avoir travaillé en lien avec les partenaires de terrain et les instituions surs les cibles populationnelles et les actions probantes mises en avant lors de la journée régionale du plan antichute du 17/10/2023, les travaux se poursuivent.

Un groupe de travail sur le parcours du primo chuteur « du repérage à la prise en charge (PEC)», cible thématique pour travailler sur la diminution de la mortalité (directe et indirecte) des PA suite à une chute va être mis en place.

Pour ce faire un prochain GT sera constitué de l'ARS (siège et DD), du Gérontopôle AURA, des CARSAT, des DAPAP, de la plateforme CHANGE, des HCL (ICOPE), de l'URPS IDE, des Centres de prévention AGIRC ARRCO, des représentants de Conseils départementaux, des représentants de Centres d'examen CPAM, MSP et se réunira dans les prochains mois.

PLAN ANTICHUTE : PERSPECTIVES

Le plan antichute des personnes âgées de 65 ans et plus est quinquennal (2022-2026). Prochaines étapes :

- **2022-2023** : travail de recueil de données spécifiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Un diagnostic territorial mené par le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes a permis de mettre en lumière des actions pertinentes dans la région.
  La journée régionale du 17 octobre 2023 fut un temps fort de rencontre entre les différents professionnels de terrain et les instances.

- 2**024-2025** : mise en place de nouveaux groupes de travail avec 3 nouveaux axes : l'ostéoporose, la iatrogénie médicamenteuse et le parcours du primo-chuteur.
  Des professionnels de terrain vont être associés à ces travaux qui seront lancés en avril 2024 par l'ARS avec le concours du Gérontopôle AURA.

Actions de prévention

Chaque année, l'URPS MK s'investit dans différentes actions de prévention afin de sensibiliser et d'informer les kinésithérapeutes de la région.

- **Octobre Rose : dépistage du cancer du sein**

Cet évènement permet de rappeler la place et le rôle du kinésithérapeute dans l'accompagnement des patientes atteintes de cancer du sein, que ce soit dans le dépistage ou en post-opératoire :

- Prévention et dépistage du cancer du sein
- En post opératoire : la place de la kinésithérapie dans la rééducation :
  - Douleurs post opératoires
  - Les raideurs de l'épaule
  - Rééducation de la posture
  - Rééducation des cicatrices
  - État de la peau
  - Les lymphœdèmes

- **Moi(s) sans tabac**

En partenariat avec d'autres URPS : chirurgiens-dentistes, infirmiers, orthophonistes et sage-femmes, l'URPS MK participe chaque année au Moi(s) sans tabac afin de sensibiliser les kinésithérapeutes mais aussi les autres professionnels de santé au rôle du MK dans la prescription de substituts nicotiniques.
Différents supports de communication ont été réalisés en ce sens et plusieurs soirées d'information ont été organisées dans différents départements (Drôme et Puy-de-Dôme). Celle prévue à Lyon a finalement dû être annulée par manque de participants.

- **Violences faites aux professionnels de santé**

La violence que rencontrent les professionnels de santé dans le cadre de leur exercice est un sujet qui revient souvent et les kinésithérapeutes n'y échappent pas. L'URPS MK AuRA s'intéresse au sujet et un questionnaire sera diffusé afin de connaitre la situation des kinésithérapeutes face à cette problématique d'importance.

Participation au développement professionnel

Thèse de recherche : « Coopération entre le médecin généraliste et le kinésithérapeute pour la prise en charge de la douleur lombaire aigüe en structure pluriprofessionnelle de santé »

L'URPS MK ARA a financé la thèse sur les protocoles de coopération de Madame Amélie Kéchichian sur 3 ans, à hauteur de 30 000€.

Étude réalisée par Amélie Kéchichian, doctorante en « Ingénierie de la Santé, la Cognition et l'Environnement » à l'Université de Grenoble.[OD1]

Amélie Kéchichian est venue présenter les résultats de sa thèse lors de la soirée sur les protocoles de coopération et accès direct du 5 décembre 2023.

Lien vers la thèse d'Amélie Kéchichian :

TÉLÉCHARGEZ NOS DOCUMENTS

ÉQUIPES MOBILE

LIVRETS D'ACCUEIL DES ÉQUIPES MOBILES

FLYER DE RECRUTEMENT ÉQUIPES MOBILES

MOOC CHEOPS

PARTIE 1 : MAINTIEN EN EMPLOI

PARTIE 2 : PROFESSIONNELS DE SANTÉ, ACTEURS CLÉS DU MAINTIEN EN EMPLOI

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

06

ACRONYMES	SIGNIFICATION
A	
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AFLAR	Association Française de Lutte Antirhumatismale
ARS	Agence Régionale de Santé
Article 51	L'objectif du dispositif article 51 est de promouvoir des organisations innovantes contribuant à améliorer le parcours des patients, l'efficience du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.
ASIP	Agence des Systèmes d'Information de Santé Partagés (Asip Santé)
C	
CCSS	Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
CDO	Conseil Départemental de l'Ordre
CODAMUPS	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports Sanitaire
CPR	Commission Paritaire Régionale
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRO	Conseil Régional de l'Ordre
CRSA	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CSMS	Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux
CSP	Contrats de Santé Publique
CSPD	Commission Socio-Professionnelle Départementale. Application de la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes
CSOS	Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins
CTP	Comité Technique Paritaire
CTR	Comité Technique Régional
CTS	Conseil Territorial de Santé
D	
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DMP	Dossier Médical Partagé
DPC	Développement Professionnel Continu (concept inscrit dans la loi HPST)
E	
ECD	Espace de Concertation Départemental
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

F	
FINESS	Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
FIR	Fonds d'Intervention Régional
FEHAP	Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Assistances Privées à but non lucratif
FHF	Fédération Hospitalière de France
FNEHAD	Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation à Domicile
G	
GCS SARA	Groupement de Coopération Sanitaire Système d'Information de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
H	
HAS	Haute Autorité de Santé
HCSP	Haut Comité de Santé Publique
HPST	Loi “Hôpital, Patients, Santé, Territoires”
I	
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
INPES	Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé. Remplace le CFES
M	
MAIA	Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire / Maison de Santé Pluriprofessionnelle
N	
NGAP	Nomenclature Générale des Actes Professionnels
O	
ONDPS	Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé
ONRS	Observatoire National des Réseaux de Santé. Mis en place fin 2004 par la direction de l'hospitalisation en collaboration avec la CNAMTS
ORCS	Observatoire Régional des Conseils en Santé
ORS	Observatoire Régional de Santé
P	
PAERPA	Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie
PAPS	Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
PASS	Permanence d'Accès Aux Soins de Santé
PDS	Permanence Des Soins
PRADO	PRogramme d'Accompagnement au retour à DOmicile
PRS	Plan Régional de Santé
U	
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé

Tel : 04 27 89 57 85
21 Quai Antoine Riboud, 69002 Lyon
contact@urps-mk-ara.org